

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 25 novembre à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*); BILLAUX Béatrice; BOÉTÉ Cécile; BURLLOT Gilbert; CADUDAL Véronique; CALLONNEC Claude; CARADEC-BOCHER Stéphanie; CHAPPÉ Fanny; CLEC'H Vincent; CONNAN Guy; CONNAN Josette; CORBEL Samuel (*suppléant*); DOYEN Virginie; ÉCHEVEST Yannick; GAREL Pierre-Marie; GAUTIER Guy; GIUNTINI Jean-Pierre; GOUAULT Jacky; GOUDALLIER Benoît; GUILLOU Claudine; GUILLOU Rémy; HERVÉ Gildas; JOBIC Cyril; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe; KERHERVÉ Guy; LE BARS Yannick; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE CALVEZ Michel; LE COTTON Anne; LE CREFF Jacques; LE FLOC'H Patrick; LE GALL Annie; LE GAOUYAT Samuel; LE GOFF Philippe; LE GOFF Yannick; LE JANNE Claudie; LE LAY Alexandra; LE LAY Tugdual; LE MARREC François; LE MEAUX Vincent; LE MEUR Daniel (*suppléant*); LE MEUR Frédéric; LE MOIGNE Yvon; LE SAOUT Aurélie; LEYOUR Pascal; LINTANF Joseph; LOZAC'H Claude; PAGNY Gilles; MOURET Patricia; PARISCOAT Dominique; PIRIOU Claude; PRIGENT Christian; PRIGENT Marie-Yannick; PUIILLANDRE Elisabeth; RANNOU Hervé; RIOU Philippe; ROLLAND Paul; SALLIOU Pierre; SCOLAN Marie-Thérèse; TALOC Bruno; TERTRAIS Isabelle (*suppléante*); THOMAS David (*suppléant*); VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOULANGER Servane à CHAPPÉ Fanny; DUMAIL Michel à GUILLOU Rémy; LE HOUÉROU Annie à GOUDALLIER Benoit; NAUDIN Christian à PUIILLANDRE Elisabeth; PRIGENT Jean-Yvon à ÉCHEVEST Yannick; RASLE-ROCHE Morgan à GOUAULT Jacky; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude; BOUCHER Gaëlle; BOUILLENNEC Rachel; BREZELLEC Marcel; CHARLES Olivier; CHEVALIER Hervé; DUPONT Frédéric; GRAEBER Sophie; INDERBITZIN Laure-Line; LARVOR Yannick; LE FLOC'H Éric; LE FOLL Marie-Françoise; LE VAILLANT Gilbert; PONTIS Florence; QUENET Michel; SALOMON Claude; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

| | |
|----------------|-----------|
| Présents | 64 |
| Procurations | 07 |
| Votants | 71 |
| Absents | 17 |

DEL2025-11-244

VIE ASSOCIATIVE : FONDS DE SOLIDARITÉ INTER-ASSOCIATIF

Vu le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération adopté en 2019 et actualisé en 2024 qui réaffirme la nécessité de soutenir la vie associative ;

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté le 23 novembre 2021, DEL2021-11-221 ;

Vu le Budget Primitif 2025 adopté le 25 mars 2025 qui dédie une enveloppe de 1,4 M€ pour les associations ;

Vu la délibération du 29 avril 2025, DEL2025-04-086 se prononçant favorablement sur le déploiement d'un fonds de solidarité inter-associatif ;

Vu l'avis du comité de suivi politique du 5 novembre 2025 après examen des dossiers ;

Considérant la fragilité financière de certaines associations ;

Considérant la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Il est proposé au Conseil d'agglomération la répartition suivante pour 2025 :

| Nom des associations | Objet | Siège | Montant proposé |
|------------------------|--|-------------------|-----------------|
| Le CASCI | Insertion par l'Activité Économique et de l'Économie Sociale et Solidaire. | Paimpol | 2 000 € |
| Le Centre Forêt Bocage | Education à l'environnement | La Chapelle-Neuve | 8 815 € |
| L'EM3R | Enseignement musical | Bégard | 8 000 € |
| Total | | | 18 815 € |

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Se prononce favorablement sur la répartition de l'enveloppe du fonds de solidarité inter-associatif telle que listée ci-dessus ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

Fait et délibéré, les lieux, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Gilbert LE BLEVENNEC